



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Campagne de vaccination pour les Français de l'étranger

Question écrite n° 42129

Texte de la question

Mme Amélia Lakrafi appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie sur la poursuite de la campagne de vaccination à l'intention des compatriotes établis hors de France, en particulier dans les pays où la vaccination est difficilement accessible. Au mois de juillet 2021, des annonces ont été faites concernant la conclusion d'un partenariat avec le groupe ISOS pour la montée en charge des possibilités de vaccination des compatriotes à l'étranger. Cette annonce a créé beaucoup d'espoirs compte tenu des besoins qui subsistent dans certains pays, notamment pour ce qui est de la vaccination des plus de 12 ans, qui n'ont jusqu'alors pu en bénéficier en raison des conditions d'âge pour accéder à certains sérums, mais aussi pour l'administration d'une troisième dose pour les publics pour lesquels elle est d'ores et déjà recommandée en France. Par ailleurs, de nombreux concitoyens s'étant fait vacciner à l'étranger avec un sérum non reconnu par l'Union européenne mais admis par l'OMS, souhaiterait également pouvoir accéder à une troisième dose d'ARN messager depuis leur pays de résidence afin d'avoir accès au passe sanitaire français et européen. Or, depuis la mise en place de ce partenariat avec ISOS, seul un pays a, à la connaissance de Mme la députée, bénéficié d'une campagne de vaccination pour les Français, à savoir l'Union des Comores. Compte tenu des deniers publics engagés pour la conclusion de ce partenariat et des nombreuses attentes des compatriotes sur cette question, elle souhaiterait pouvoir bénéficier de davantage d'informations sur les publics qui auront effectivement accès à des doses dans ce cadre, les pays qui seront concernés et le calendrier de ces campagnes.

Texte de la réponse

La France est active depuis le début de la crise pour que la vaccination soit accessible à tous et dans tous les pays, et que le vaccin soit véritablement un bien public mondial. En ce sens, la France a œuvré pour la mise en place de l'initiative COVAX, qui est un impératif moral, mais aussi la seule façon de mettre fin, ensemble, à la pandémie. D'autre part, la France est à ce jour l'un des seuls pays au monde à avoir lancé la vaccination de ses communautés à l'étranger, lorsqu'aucun vaccin reconnu par l'Agence européenne des médicaments (EMA) et par l'OMS n'est accessible localement. Depuis le 2 mai 2021, et grâce au concours du ministère des Solidarités et de la Santé et de la task force vaccins, les premières doses ont été envoyées à Madagascar, puis en Inde. A ce jour, 132 400 doses ont été ou vont être acheminées dans 69 pays. La première phase de cette vaccination s'est organisée en s'appuyant sur les ressources propres des ambassades et consulats généraux, avec l'appui de structures sanitaires locales partenaires. Ce sont des opérations lourdes et complexes en logistique, qui demandent l'accord des pays dans lesquels elles sont réalisées. Afin de démultiplier l'action des postes, une seconde phase de cette vaccination fait appel à un prestataire extérieur (International SOS), retenu à la suite d'un appel d'offre au mois de juillet 2021. Ce prestataire est chargé de l'ensemble de la chaîne logistique, de la réception des vaccins à leur administration par des équipes médicales, soignantes et administratives formées et compétentes. La communication reste à la charge du poste et le lien entre le poste et le prestataire est direct en amont, au cours et en aval de la campagne de vaccination. Malgré la suspension du passe vaccinal au 14 mars 2022, la vaccination des Français de l'étranger reste un enjeu prioritaire puisqu'ils sont pleinement

associés à la stratégie sanitaire et vaccinale nationale. A cet effet, plusieurs dizaines de campagnes sont toujours en cours et d'autres sont en préparation dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [Mme Amélia Lakrafi](#)

Circonscription : Français établis hors de France (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42129

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

Ministère attributaire : [Tourisme, Français de l'étranger, francophonie et PME](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 octobre 2021](#), page 7792

Réponse publiée au JO le : [26 avril 2022](#), page 2835